



Rapport d'activité

2024

SyNESI

Syndicat National des Employeurs
Spécifiques d'Insertion

Sommaire

Édito	3
Présentation du SyNESI	4
Gouvernance	5
Les faits marquants	6 - 11
• Equipe du SyNESI	
• Le développement du réseau	
Le paritarisme	12 - 13
Accompagnement juridique des adhérents	14 - 16
Les partenaires	17
Bilan et perspectives	18
La charte des Employeurs	19
Adhérez au SyNESI (QR code)	20

EDITO

2024 fut une année riche pour le SyNESI.

Fort de la dynamique présente dès 2023, nous avons voulu poursuivre et accélérer sous l'impulsion du bureau et du conseil d'administration. Cela s'est traduit par une activité intense sur tous les fronts, des mouvements dans l'équipe et de nombreuses activités et projets.

En plus de **l'adhésion d'Emmaüs France, plus de 50 nouveaux adhérents** nous ont rejoint l'année dernière, soit **20% d'augmentation** en quelques mois ! Une croissance exceptionnelle, signe de dynamisme mais aussi exigeante. Dans ce contexte, nous avons travaillé à maintenir la qualité et le niveau de service aux adhérents, il a ainsi été décidé une création de poste, afin de renforcer notre offre de service juridique qui fonctionnait à flux très tendu et de travailler davantage le suivi et le développement de notre réseau, ce qui s'est traduit par l'arrivée de Fabien Kerros. Les webinaires ont aussi connu un souffle nouveau avec une diversification des sujets et des formats, se traduisant par une augmentation là encore de la participation.

Le SyNESI a aussi œuvré fortement à vous représenter toujours plus. Si les négociations sociales ne sont pas toujours simples, nous avons ouvert plusieurs chantiers, notamment sur les classifications que nous espérons pouvoir mener à bien dans les mois qui viennent.

Nous avons aussi pris des positions de branche, paritaires, fortes sur la situation économique préoccupante du secteur et œuvré à les faire entendre, notamment au niveau des ministères du travail et de l'ESS.

Enfin, le SyNESI a pu présenter de nombreux candidats, dont beaucoup ont été désigné dans les instances territoriales de France Travail comme mandataires UDES, ainsi que dans les collèges régionaux de celle-ci, preuve de l'implication d'un nombre toujours plus important d'adhérents dans la vie du syndicat et de l'UDES

Dans cette période difficile pour les chantiers d'insertion, disposer d'une branche professionnelle est une chance, le SyNESI reste engagé pour être une organisation patronale forte, stable et engagée à vos côtés.

Adrien Vandeveld
Délégué Général du SyNESI



LE SyNESI

SyNESI EN BREF

Le SyNESI est un syndicat professionnel qui représente les employeurs spécifiques d'insertion. Fondé en 2006, il a activement participé à la création de la Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion (IDCC 3016).

Aujourd'hui, il est le seul syndicat employeur représentatif de la branche des ACI, et joue un rôle majeur dans le dialogue social en menant les négociations avec les organisations syndicales.

VALEURS



MISSIONS

Solidarité et insertion

Ancré dans les valeurs de l'ESS, le SyNESI défend les métiers de l'IAE qui oeuvrent pour l'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi.

Engagement

Porte-voix de tous les employeurs spécifiques d'Insertion, le SyNESI oeuvre pour la reconnaissance du secteur et accompagne ses adhérents.

Progrès

Porte-voix de tous les employeurs spécifiques d'Insertion, le SyNESI oeuvre pour la reconnaissance du secteur et accompagne ses adhérents.

Représenter

Les employeurs d'insertion auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

Informier

Les adhérents sur leurs obligations et les évolutions du secteur.

Négocier

Pour faire évoluer la Convention Collective des ACI.

Accompagner

Les structures grâce à un appui juridique et personnalisé.

Promouvoir

L'insertion sociale et professionnelle dans l'ESS via les ACI.

LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration

Chaque année au mois de juin, l'Assemblée Générale du SyNESI procède à un renouvellement partiel de son conseil d'administration qui est divisé en 3 collèges.

Le collège 3 correspond aux structures non conventionnées ACI mais appliquant la convention collective : aucun administrateurs à ce jour.

Le conseil d'administration élit en son sein un Bureau qui assure la gestion du Syndicat.
Au 1er juin 2025 les instances étaient ainsi composées :

Collège 1	Administrateurs- rices	Collège 1	Administrateurs- rices
Bénévoles	BOYER Éric BEDEZ-STROUVENEL Jacqueline BOUTILLERS Gérard CHAMPEIX Pierre DAUTRESME François ETTORI Nora STEPHANT Emmanuel	Salariés	DURIEZ Laurent FROGEUL Pascal HORIOT David MAJRI Kamel RIAUD-CAUDARD Delphine TRONÇON Samuel PLESNAGE Philippe DANIEL Anouck BESSARD Marine
Collège 2	Administrateurs- rices	Bureau	
Réseaux	ADDA Julien (Cocagne) GIOVANNONE Matthieu (Tissons) LE BOURHIS Sylvie (Chantier École) THIBAUT Magalie (Cocagne) WOLFF Alexandre (Chantier École) FRADIN Yann (Emmaüs) SCOCIMARO Emilie (Emmaüs)	BOYER Eric (Président) GIOVANNONE Matthieu (Vice président) HORIOT David (Vice président) STEPHANT Emmanuel (Trésorier) RIAUD CAUDARD Delphine (Trésorière adjointe) CHAMPEIX Pierre (Secrétaire général) ETTORI Nora (Secrétaire général adjointe)	

LES FAITS MARQUANTS

Équipe du SyNESI

Renforcement de l'équipe en 2024-2025

- Fabien Kerros a rejoint le SyNESI en avril 2024, en tant que juriste en droit social et chargé du développement du réseau.
- Myriam Koffi a pris ses fonctions début 2025 comme Office Manager, en charge de l'administration, de la comptabilité, des newsletters, des commissions paritaires et des adhésions.

Évolution organisationnelle

Après de longues années d'engagement, Doris Renard a quitté ses fonctions de comptable en 2024. Suite à son départ, le SyNESI a externalisé sa comptabilité et sa paie auprès de l'agence InExtenso de Nogent-sur-Marne, spécialiste de l'Économie Sociale et Solidaire.



Adrien VANDELVEDE
Délégué général



Marion LAURENT
Responsable
juridique



Maxime BRIOLAY
Juriste



Fabien KERROS
Juriste
Chargé de
développement
réseau



Myriam KOFFI
Office manager

LES FAITS MARQUANTS

Développement du réseau

20%
Augmentation
du nombre
d'adhérents

3
Journées des
Employeurs
ACI

WEBINAIRE
x
Réseaux

Evolution du nombre d'adhérents

L'année 2024 fut un cru exceptionnel pour le développement du SyNESI, qui est passé de **251 à 301 adhérents au 31 décembre soit 20% d'augmentation !**

Cela n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'une v croissance avec notamment :

Journée des Employeurs d'ACI

3 journées des employeurs d'ACI

- Clermont-Ferrand (Auvergne),
- Metz (Moselle)
- Bardos (Pyrénées-Atlantique)

Ces journées permettent de former tous les ACI qui le souhaitent sur la convention collective et leur présenter le SyNESI, suscitant ainsi des envies de nous rejoindre !

Les JEA du SyNESI reviennent...
*Journées d'Employeurs d'ACI

...le 18 septembre 2024
pour les ACI des départements
54, 55, 57 et 88

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- 9h30 / 12h30 : Présentation détaillée de la convention collective nationale des ACI et du SyNESI.
Ouvert aux adhérents et aux non-adhérents du SyNESI
- 12h30 / 14h : Un repas sera proposé.
Ouvert seulement aux adhérents du SyNESI
- 14h / 15h30 : Echange autour des actualités du syndicat et de la branche.
Ouvert seulement aux adhérents du SyNESI

Inscrivez-vous ! →



Metz Pôle Services - 11 rue des serruriers - 57070 METZ | contact@synesi.org



LES FAITS MARQUANTS

Partenariat

Un webinaire en partenariat avec nos réseaux adhérents afin de mieux faire connaître notre offre de service et **l'avantage de 50% de réduction à l'adhésion**.



Campagne

Une campagne de ré adhésion tournée vers la fidélisation de nos adhérents, avec des relances ciblées qui ont permis de fortement réduire le turn-over d'une année sur l'autre.



Renouvellement dans la gouvernance

L'assemblée générale de 2024 a permis le renouvellement d'une partie de notre conseil d'administration et du bureau, qui se sont féminisés et rajeunis ! (compositions en page 5) Nous en avons également profité pour renouveler nos délégations dans les commissions paritaires et procéder à une réforme statutaire le 25 juin.

Lors de cette même assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 2024, **Emmaüs France est officiellement devenu le 4e réseau adhérent au SyNESI** !

Emmaüs et le SyNESI étaient liés par un partenariat depuis fin 2022. Après un bilan positif partagé, marqué par l'adhésion d'une quinzaine de structures Emmaüs, il a été convenu et acté qu'il était temps de passer à l'étape supérieure.

Mais ce fut aussi l'occasion d'adopter la charte des employeurs spécifiques d'insertion . **Emmanuel Stéphant** a été confirmé comme administrateur du l'UDES dont il a également rejoint le bureau.

Adrien Vandevelde a été désigné comme administrateur d'Uniformation.

Un colloque prévu en novembre a été malheureusement annulé pour cause de grève SNCF.

LES FAITS MARQUANTS

Représentation



Comité de coordination des régions de l'UDES en juillet

Un temps fort chaque année pour échanger entre structures de l'UDES sur les actions au niveau local, développer les synergies entre organisations, rencontrer les délégations régionales.

Les élus et salariés ont eu la chance de représenter le SyNESI à de nombreux événements cette année

- **AG Cocagne à Paris le 14 mai**
- **AG chantier Ecole Pays de la Loire le 30 mai**

Invités pour parler du rapport de branche sur la situation économique des structures



LES FAITS MARQUANTS

- **Université des branches professionnelles à Aix-en-Provence en Septembre**

Organisées notamment par le groupe VyV, notre partenaire, ces universités sont l'occasion de réfléchir au rôle des branches dans la protection sociale.

Des échanges passionnants entre partenaires sociaux, avec plusieurs représentants SyNESI et UDES sous la férule de Myriam El-Kohmri et la présence de Pierre Romain, Directeur Général du Travail.



- **Convention des 30 ans de l'UDES en Octobre**

L'UDES a eu 30 ans en 2024 ! Le SyNESI a envoyé une délégation de 4 personnes pour l'occasion, afin Une belle journée pour se rappeler l'importance d'une représentation différencié du patronat de l'ESS, en présence notamment de Benoît Hamon, de la ministre de l'ESS, de Marylise Léon, Sophie Binet ... et de nombreux invités venus célébrer l'anniversaire de l'UDES !

- **Convention annuelle Uniformation en Novembre**

Comme chaque année le SyNESI était présent à la convention annuelle d'Uniformation qui portait sur l'emploi et la formation des seniors.



En fin d'année, le SyNESI a pris une initiative rare : **proposer au partenaire sociaux d'adopter une déclaration commune sur l'état économique de la branche**, le désengagement des collectivités et en réaction aux annonces faites alors concernant la fin de l'indexation de l'aide au poste et la baisse du PIC IAE. Nous avons été reçus en délégation paritaire par les cabinets de la ministre du travail et de la ministre d'alors de l'ESS. Une démarche de branche, originale, qui nous a permis d'agir en complémentarité de l'action du collectif des réseaux de l'IAE. (Photos)



LES FAITS MARQUANTS

Animation du réseau des mandats

Au cours de l'année 2024, le SyNESI a mandaté 22 personnes pour représenter le SyNESI au sein des collèges régionaux de l'UDES. Ces mandats ont pour mission de porter la voix de l'IAE, alerter des problématiques territoriales et deviendront à terme les référents territoriaux du SyNESI pour le représenter. Une première réunion de coordination a été organisée afin de poser les premières pierres de cette structuration.

L'année 2024 a également été marquée par la création des comités territoriaux de l'emploi (CTE) France Travail, au sein desquels l'UDES disposait de sièges à pourvoir.

Un appel à candidature parmi nos adhérents a permis au SyNESI de présenter 38 personnes pour intégrer les CRE, CDE et CLE. Parmi ces 38 personnes, 20 ont été retenues pour exercer un mandat au sein d'un comité territorial pour l'emploi.

L'enjeu de la campagne de candidature des comités territoriaux pour l'emploi était notamment de désigner au sein de ces instances des personnes pouvant porter la voix de l'insertion par l'activité économique.

Au cours de l'année 2024, le SyNESI a organisé une première réunion des mandats désignés au sein des comités territoriaux pour l'emploi.



Une simplification des instances territoriales

Aujourd'hui

Demain**

Niveau régional	✓ CREFOP dont commission emploi (co-présidé Etat/Région) (L. 6123-3) ✓ Et/ou SPE – R * ✓ Instance régionale Conseil régional/Pôle emploi (article 12 loi 3DS) ✓ COPRITH ✓ COPIL CEJ, COPIL OF16-18, etc.	✓ Le CREFOP intègre le comité régional pour l'emploi (L. 6123-3) - Co-présidé : Etat/Région - Possibilité de substituer le comité régional au CREFOP si accord Etat-Région. - Intègre des représentants des départements.	Missions communes L. 5311-10 II
Niveau départemental	✓ SPE-D* ✓ PTI (L.263-2 CASF) ✓ SPIE ✓ CDEI (R.5112-11) ✓ CDIAE (R.5112-15) ✓ COPIL CEJ, OF16-18... ✓ Comités ad hoc etc...	✓ Comité départemental pour l'emploi - Co-présidé : Etat- Département	
Niveau local	✓ SPE-L ou SPE-P* ✓ COPIL CEJ ✓ PLIE ✓ comités territoriaux ad hoc/thématiques	✓ Comité local pour l'emploi - Selon l'organisation territoriale. Arrêté par le représentant de l'Etat dans le département après concertation PCR et PCD. - Co-présidé : Etat- représentant(s) collectif(s) après avis des représentants des collectivités.	

*Instruction du gouvernement du 14 juillet 2014 relative au rôle et à l'organisation du SPE dans les territoires (SPE-R, SPE-D, SPE-P) et instruction DGEFP du 14 octobre 2016 relative à la mise en œuvre de la loi NOTRe (art 6 et 7)

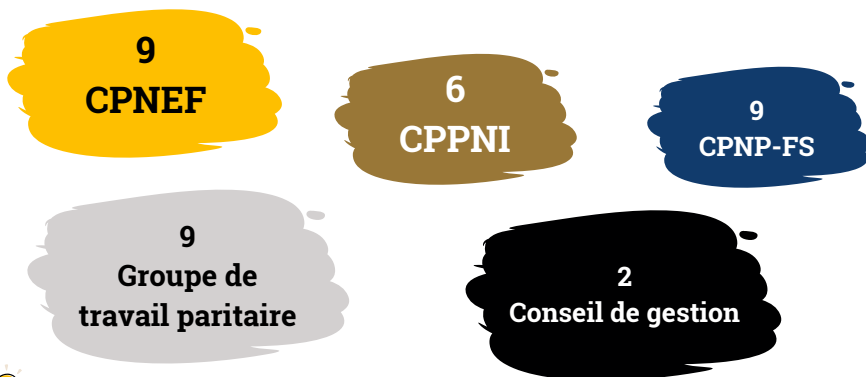
** La composition et l'organisation des comités territoriaux seront précisées par décret



Pour l'année 2025, nous allons continuer notre travail de structuration du réseau, en nous basant sur notre socle de mandats, pour que notre réseau soit toujours aussi fort et dynamique. Face aux menaces économiques et politiques pesant sur les ateliers et chantiers d'insertion, nous croyons qu'un réseau uni sera le plus à même d'avancer malgré l'adversité.

PARITARISME 2024

Récapitulatif des instances de la branche



Les thèmes abordés :

- La poursuite des négociations relatives à la refonte du titre II de la convention collective
- Les classifications
- Le handicap
- La modification de la description de l'emploi repère salariés polyvalents
- Les salaires minima
- Le régime de prévoyance pour prendre en compte l'agrément de la commission paritaire rattachée à l'APEC définissant les cadres et assimilés relevant des bénéficiaires du régime de prévoyance au regard de la classification de la branche des ACI
- La durée du travail.

Accords collectifs et avenants négociés et signés

Avenant n°34 du 15 avril 2024 modifiant les titres IV et V relativement aux salariés polyvalents au sein de la convention collectives des ateliers et chantiers d'insertion

Avenant n°35 du 26 novembre 2024 relatif au régime de prévoyance

Avenant n°1 du 15 avril 2024 relatif à l'accord d'aménagement de la durée du travail

Avenant n°36 du 18 décembre 2024 relatif aux salaires minima

PARITARISME 2024

La Direction générale du travail a étendu 2 accords collectifs conclus au cours de l'année 2024.

Exemples de ce qui a évolué en 2024 à la suite de l'action de la branche :

- **Les ateliers nutrition sur le fonds social prévoyance**
- **Augmentation de la valeur du point : 3,45 %**

L'année 2024 était une année charnière pour le paritarisme. En effet, 2025 va voir un nouveau calcul de la représentativité patronale et syndicale salariée et un nouvel appel d'offre pour les régimes mutualisés en santé et prévoyance.

Notre branche est dynamique. La CPNEF est la commission qui s'est le plus réunie, ce qui témoigne de l'importance de la formation professionnelle dans notre secteur. Les enjeux autour du PIC IAE ont bien évidemment occupés un certain nombre de ces séances, mais nous avons également beaucoup travaillé à la refonte du CQP "salarié polyvalent", qui s'appellera prochainement CQP "Socle de Compétences Transversales pour l'Employabilité", avec l'objectif d'un référentiel renouvelé et d'un dépôt à au répertoire spécifique de France Compétences.



En CPNP-FS, nous avons œuvré à l'utilisation de notre Haut degré de solidarité avec la mise en place d'une expérimentation d'ateliers de nutrition avec 25 structures qui en ont bénéficié.

En CPPNI, l'année a été marquée par la reprise des discussions sur les règles de dialogue social dans la branche et surtout par l'ouverture d'une négociation importante sur la réforme de nos classifications. Sur ces 2 sujets, les négociations avancent lentement, mais nous restons déterminés à aboutir un accord au moins sur ce dernier point. A noter que la CFDT, la CGT et FO ont toutes trois signé les NAO de fin d'année (pour application 2025).

La CPNR n'a pas été saisie en 2024.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES ADHÉRENTS

14%
Augmentation
des questions
traitées

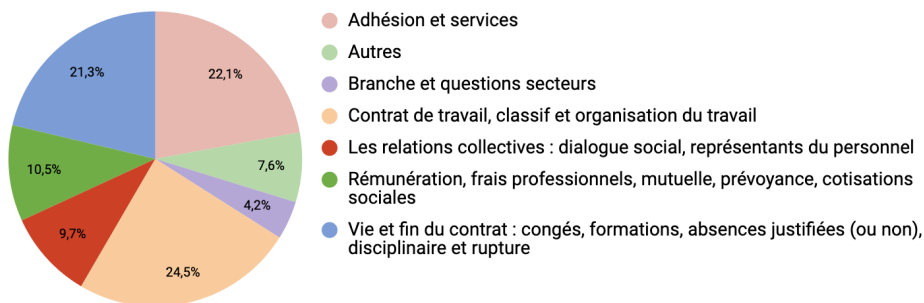
Réduction du
délai de
traitement
1,42 jours

En 2024, les adhérents ont bénéficié d'informations juridiques personnalisées pour résoudre les problématiques spécifiques à leurs structures.

En effet, le service juridique du SyNESI a traité un total de **760 questions** soit **une augmentation de 14,6% par rapport à l'an passé.**

En dépit de cette augmentation, le délai moyen de traitement est de **1,42 jours** (soit **un jour de moins que l'an passé**) et le **délai médian de 1 jour.**

Les grandes thématiques des questions 2024



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES ADHÉRENTS

Outre, les questions relatives aux adhésions et aux services proposés par le service juridique et plus largement par le SyNESI, il est à noter que les questions concernaient majoritairement, en 2024, la thématique **“Contrat de travail, classifications et organisation du travail”** et la thématique **“Vie et fin du contrat de travail (congrés, formations, absences injustifiées ou non, procédure disciplinaire et rupture du contrat de travail)”**

Une veille juridique rigoureuse a été maintenue pour informer les adhérents des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles.

- **19 SynInfos** (contre 14 l'an passé)
- **74 FlashInfos Adhérents** (contre 16 l'an passé soit une augmentation de 362%)
- **12 FlashInfos employeurs** (soit autant que l'an passé) ont été expédiés et **29 articles d'actualité ont été publiés** (contre 24 l'an passé soit une augmentation de 21%).

362%
Augmentation
des FlashInfos
Adhérents

Désireux de poursuivre la professionnalisation de la fonction employeur, le service juridique du SyNESI a animé plusieurs webinaires en collaboration avec le cabinet Cornillier Avocats.

10
Webinaires



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES ADHÉRENTS

Après avoir effectué une enquête sur les souhaits de formation de ses adhérents, le service juridique du SyNESI a proposé 10 webinaires intitulés :



- Bien mener et organiser les entretiens périodiques ;
- Les clauses particulières du contrat de travail
- Les addictions des salariés : les connaître, les prévenir et savoir réagir (Intervention de Christelle Cros, déléguée générale des fonds d'Addict'Aide)
- Comment réagir à un accident du travail/à une maladie professionnelle ? (Intervention de Laurence Farolet, responsable prévoyance réseaux du Groupe Vyv)
- La modification du contrat de travail
- Actualités sociales
- Le recrutement (Intervention d'Anouk Daniel, directrice des ressources humaines de la structure Emmaüs Défi)
- Le licenciement économique
- Dialogue social et qualité de vie et des conditions de travail (Intervention de Younès Benhjab, Chef de projet santé et qualité de vie au travail du Groupe Vyv)
- Actualités sociales

Cette année encore, nous avons pu constater que les adhérents sont de plus en plus nombreux à assister aux webinaires et/ou à consulter les supports et replays accessibles en ligne.

En parallèle, le SyNESI a mis à jour l'ensemble de ses documents ressources comprenant des fiches synthèses, des guides, des kits et des modèles.

Enfin, le service juridique du SyNESI a assuré la veille continue nécessaire à la mise à jour de l'ensemble des documents Ressources (comprenant des fiches synthèses, des guides, des kits et des modèles), des 115 questions constituant la Foire aux Questions accessible depuis l'espace adhérent ainsi que la mise à jour de la Convention Collective Nationale des ACI, des accords collectifs et des avenants.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'IAE et les ACI en particulier vivent une période difficile.

Un climat politique anxiogène, une situation économique-financière détériorée, des perspectives incertaines. Notre secteur pâtit lourdement de cette situation, qui se traduit par le désengagement des collectivités, la baisse du PIC IAE, la fin du FDI ou tout simplement la perte d'opportunités de renforcement et de développement.

Les ACI, fort de disposer d'une branche professionnelle, ont un atout supplémentaire pour traverser ces difficultés. Un cadre, un repère, des progrès : nous contribuons à renforcer nos structures et notre secteur. Nous faisons cela grâce à notre action en matière de formation professionnelle, de protection sociale ou de professionnalisation, au côté et en complémentarité des réseaux.

Paradoxalement, l'année 2024 fut une année intéressante pour le SyNESI. Une équipe renforcée, une reconnaissance institutionnelle de plus en plus forte, l'entame de négociations importantes, une activité soutenue et bien évidemment la croissance de notre nombre d'adhérents témoignent d'un dynamisme et d'une bonne santé qui sont sources de satisfaction.

Mais tout cela n'est pas une finalité. Le SyNESI est un outil au service de la branche, c'est-à-dire de nos structures et de celles et ceux qui s'y engagent et y travaillent. Avoir un bon outil permet de mieux travailler, mais ne dispense pas du labeur. Et il nous reste de nombreux travaux à conclure, poursuivre ou initier et le dialogue social n'a jamais rien d'une sinécure.

2025 sera une année charnière pour l'IAE. Avec le chômage qui repart à la hausse et la crise des finances publiques, nous devons plus que jamais montrer notre utilité, la pertinence de nos modèles et travailler à notre pérennité. Nous continuerons à nous engager pour développer la branche professionnelle, bâtir une convention collective solide, donner à voir une organisation patronale engagée et pertinente. A vos côtés, pour l'emploi et ceux qui en sont le plus éloignés.

Eric Boyer
Président du SyNESI



LES PARTENAIRES



L'UDES, union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises, employant près d'un million de salariés, l'UDES est l'unique organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.



Harmonie Mutuelle, partenaire de la branche pour son régime de prévoyance est également lié au SyNESI par une convention de partenariat. Cela nous permet de financer un certain nombre d'actions de communication, des événements comme notre colloque et d'enrichir notre expertise sur des sujets liés à la protection sociale.



Cabinet d'avocats spécialisé dans l'ESS et en Droit social, Cornillier Avocats, société à mission intervient en soutien de notre service d'assistance juridique, dans nos webinaires et accompagne le secrétariat paritaire.



Le SyNESI est administrateur d'Uniformalion, l'opérateur de compétences (OPCO) de la cohésion sociale. Uniformalion nous accompagne sur la définition et le déploiement de la politique de formation professionnelle de la branche des ACI et collecte les fonds du paritarisme.

LA CHARTE DES EMPLOYEURS SPÉCIFIQUES D'INSERTION

CHARTRE DE L'EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE D'INSERTION



Le SyNESI a été fondé en 2006 avec la volonté de doter les Ateliers et Chantiers d'Insertion d'une Convention Collective et d'une branche professionnelle. Derrière cette volonté, des **objectifs** étaient clairement affichés :

- **Permettre aux salariés en parcours d'insertion de bénéficier de droits sociaux complémentaires.**
- **Participer à la structuration de la fonction employeur dans les structures.**
- **Accompagner le développement des ACI et la reconnaissance de l'IAE.**

Dès l'origine, le SyNESI n'entendait pas se limiter à la représentation des ACI. Il y avait une volonté de défendre et représenter largement, dans leur fonction employeur, d'autres types de structures qui œuvraient pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. D'où le choix d'un terme illustrant cet objectif : **Employeur Spécifique d'Insertion.**

Aujourd'hui, la Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion est parfois appliquée par d'autres structures que les ACI, que ce soit des SIAE ou d'autres organisations de l'économie sociale et solidaire poursuivant des visées similaires.

Consultez la charte intégralement via ce QR Code



SyNESI

Syndicat National des Employeurs
Spécifiques d'Insertion

“

***Représenter et accompagner tous
les employeurs spécifiques
d'insertion***

”

Retrouvez nous sur notre site
SyNESI.org

Adhérez via ce QRCode

